

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2000
Français
Original: espagnol

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2000, à 15 heures

Présidente : Mme Dinic (Croatie)*Puis* : M. Rosenthal (Guatemala)*Président du Comité consultatif pour les questions administratives**et budgétaires* : M. Mselle**Sommaire**

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001
(*suite*)*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.5/54/L.83**Incidences sur le budget-programme de la résolution 54/283 de l'Assemblée générale, relatives à l'examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects*Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)*Rapports du Corps commun d'inspection*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences

(A/54/849, A/55/32, A/55/134, A/55/182, A/55/259, A/55/430, A/AC.172/2000/6)

1. **Mme González Posse** (Présidente du Comité des conférences) présente le rapport du Comité pour 2000 (A/55/32). Le Comité a adopté par consensus toutes les conclusions et recommandations figurant dans ce rapport et recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2001.

2. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait que le pourcentage d'utilisation générale des services de conférence ait dépassé le taux de référence de 80 % en 1999. À l'issue de consultations, des lettres contenant des recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des services de conférence ont été adressées aux présidents des organes dont le taux d'utilisation se situe en deçà de ce chiffre; des lettres ont également été envoyées aux présidents entrants de ces organes dans le même objectif.

3. En ce qui concerne la prestation de services de conférence aux réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, le Comité a pris note du fait que le pourcentage de réunions auxquelles des services d'interprétation ont été fournis a augmenté de manière soutenue et qu'il aurait été possible de satisfaire encore davantage de demandes si l'on avait fait preuve de plus de souplesse en matière de programmation et si l'on avait déployé davantage d'efforts afin de planifier les réunions suffisamment à l'avance.

4. S'agissant de la meilleure utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité a constaté avec satisfaction que la création d'un service permanent d'interprétation offrira de grandes possibilités pour que cet Office se transforme en centre de conférences et de réunions pour les Nations Unies.

5. Le Comité s'est félicité des mesures visant à promouvoir une approche plus coordonnée dans les services de conférence afin de fournir des services depuis tous les lieux d'affectation de façon plus efficace et a prié le Secrétaire général de présenter dans les meilleurs délais un rapport détaillé à l'Assemblée dans lequel il analysera les problèmes éventuels relatifs au

recrutement de personnel linguistique dans tous les lieux d'affectation et proposera des mesures en vue de les résoudre. En outre, il a prié instamment le Secrétaire général d'appliquer le mécanisme d'incitations destiné à attirer le personnel linguistique dans les lieux d'affectation où le taux de vacance de postes est élevé, mécanisme approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de la section D de sa résolution 54/248, de faire rapport sur les mesures adoptées et de continuer à mettre au point un système d'incitations ayant cet objet.

6. Le Comité a examiné les demandes d'exception au paragraphe 7 de la section I de la résolution de 40/243 de l'Assemblée générale et a recommandé à l'Assemblée d'autoriser expressément six organes à se réunir à New York pendant la partie principale de sa cinquante-cinquième session.

7. Le Comité a étudié une note du Secrétariat (A/AC.172/2000/6) contenant six propositions visant à améliorer la publication de la documentation en temps voulu avant la tenue de sessions. Il a accueilli avec satisfaction l'élaboration de ces propositions, approuvé l'application des deux premières par le Secrétariat et recommandé à l'Assemblée générale de faire des propositions 3, 4, 5 et 6 des recommandations à l'intention des organes intergouvernementaux. Il a prié également le Secrétariat d'élaborer un ensemble de directives visant l'utilisation efficace des services de conférence.

8. S'agissant de l'augmentation de la documentation, le Comité a indiqué que, si le nombre et le pourcentage des documents publiés conformes aux normes établies et souhaitables concernant le nombre des pages ont progressé, il n'en reste pas moins que les objectifs en matière de limitation, tant pour les documents des organes intergouvernementaux que pour ceux établis par le Secrétariat, n'ont été atteints qu'en partie. Il a également fait valoir que les documents qui dépassent considérablement la limite fixée en matière de pages constituent une charge supplémentaire, ce qui pourrait empêcher leur publication en temps voulu. Les efforts visant à réduire encore plus la longueur des documents devraient donc se concentrer sur les cas où les limites fixées en matière de pages pourraient être respectées.

9. Le Comité a réaffirmé qu'il croyait comprendre que l'introduction de l'interprétation à distance ne visait pas à remplacer les méthodes traditionnelles d'interprétation sans approbation expresse de l'Assemblée générale. Il a demandé que les rapports

futurs sur cette question contiennent une analyse du coût de toutes les méthodes proposées et de leurs répercussions sur les conditions de travail des interprètes et a recommandé que l'interprétation à distance ne soit pas limitée à certains lieux d'affectation et que le Secrétariat étudie toutes les possibilités aux fins de son introduction.

10. Le Comité a encouragé la poursuite des efforts visant à développer et à appliquer de nouvelles techniques dans le domaine des services de conférence et a exprimé sa reconnaissance au personnel, notamment à celui de la Division de traduction et d'édition, pour l'activité qu'il déploie en la matière, souvent en dehors des heures de travail.

11. Le Comité s'est félicité des efforts réalisés par le Département de l'information pour créer les sites des Nations Unies sur la Toile et a indiqué qu'il fallait considérer que les activités relatives à Internet faisaient partie intégrante du programme de travail de l'Organisation. Pour développer, actualiser et enrichir pleinement les sites sur la Toile, il est essentiel que tous les bureaux communiquent des informations de fond dans le cadre de leur programme normal d'activité et que des crédits budgétaires soient ouverts à cet effet. Le Comité a noté que le programme de réunions de l'Office des Nations Unies à Genève est disponible sous forme électronique et a incité le Secrétariat à présenter un programme sous cette forme dans d'autres lieux d'affectation.

12. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité (A/55/430) contenant les conclusions et recommandations du CCQAB sur trois rapports du Secrétaire général. En ce qui concerne la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres (A/55/182), le CCQAB, se fondant sur ce document et sur les renseignements qui lui ont été communiqués oralement, a conclu que la prestation de services aux réunions mentionnées s'est améliorée. Bien que de tels services soient fournis quand ils sont disponibles, le Secrétaire général tient compte de l'expérience des années antérieures lors de l'établissement du projet de budget-programme. L'attention du CCQAB a été attirée sur le motif d'inquiétude qu'est la réduction du niveau des effectifs de personnel temporaire pour les réunions au cours de l'exercice biennal 2000-2001; il faudrait étudier soigneusement ce problème afin que les don-

nées d'expérience soient prises en compte dans le projet de budget pour l'exercice biennal suivant.

13. S'agissant du rapport sur l'amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/55/259), le CCQAB signale que le service permanent d'interprétation commencera à fonctionner le 1er janvier 2001, en application de la résolution 54/249 B de l'Assemblée générale.

14. Au sujet du rapport sur l'interprétation à distance (A/55/134), le CCQAB regrette l'absence de résultats de l'expérience passée et prie instamment le Secrétariat de donner dans les meilleurs délais des éclaircissements sur les aspects techniques de cette question.

15. Le Comité consultatif s'est également penché sur la technologie de l'information, point présenté à la Cinquième Commission par le Secrétaire général adjoint à la gestion, lors d'une séance officielle. Le Comité attend que le Secrétaire général présente son rapport sur une stratégie de l'information, dont il a recommandé l'établissement dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2000-2001 (A/54/7).

16. **M. Jin Yongjian** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) dit que l'on recueille les bénéfices de la création du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, survenue il y a moins de trois ans. Les différents services du Département ont collaboré pour prêter des services à un nombre sans précédent d'activités importantes, telles que le Sommet du Millénaire et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, en plus des réunions habituelles, accomplissant une tâche invisible mais indispensable. Compte tenu du volume de travail considérable prévu pour l'année à venir et des restrictions financières persistantes, le Département redouble ses efforts de coordination. En juillet, les directeurs des services de conférence de tous les lieux d'affectation du Secrétariat ont tenu leur première réunion de coordination en vue d'examiner des questions comme la manière de partager la charge de travail, l'harmonisation des statistiques relatives au volume de travail et l'adoption de normes communes en matière de technologie. On prévoit que de telles réunions se tiendront chaque année. Les visites effectuées par l'intervenant à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique l'année passée et celles prévues pour l'année prochaine à la Commis-

sion économique pour l'Afrique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes visent également à promouvoir la coordination. La nécessité d'une plus grande coordination sera dûment prise en compte lors de l'établissement du prochain budget-programme.

17. En ce qui concerne l'utilisation des installations et des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi et bien que la possibilité, pour le Comité des conférences, de tenir la partie de sa session de 2000 consacrée aux questions de fond à Nairobi, ne se soit pas concrétisée, un service permanent d'interprétation dans cet Office est en cours de création, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Il est également prévu de créer à Nairobi une division des services de conférence, et le Département tient des consultations avec l'Office portant sur les aspects budgétaires et administratifs de cette question.

18. Le Département, conscient qu'il est important que les documents nécessaires pour les sessions soient publiés en temps voulu, a fait tout son possible pour assouplir le traitement des documents, en dépit de leur soumission souvent tardive. Comme le Comité des conférences l'a indiqué dans son rapport, ce problème devra être résolu grâce à l'effort concerté de tous les intéressés. En application d'une décision de la Cinquième Commission, le Département a commencé à indiquer dans une note en bas de page si le texte d'un document a été soumis avec retard. Il établira également une synthèse des directives visant l'utilisation efficace des services de conférence. L'adoption des mesures précitées a permis de respecter davantage que par le passé les délais de publication de la documentation pour la session de l'Assemblée générale.

19. Le Département paraît être engagé dans une course perpétuelle qu'il ne saurait gagner. Si vite qu'il aille, ce n'est pas suffisant. Les exigences dépassent toujours ses capacités. C'est par des mesures palliatives qu'il a répondu aux extraordinaires variations de la demande de services et aux demandes imprévues et ceci n'a rien de définitif. Les résultats ont été atteints grâce aux aptitudes et au dévouement du personnel, qui travaille trop souvent dans un climat de pressions physiques et de tensions psychologiques. Bien qu'il ne soit pas possible de prétendre qu'il n'existe pas d'impondérables lors des conférences et des réunions, les utilisateurs des services du Département pourraient contribuer aux efforts du Secrétariat en planifiant leur activité, en faisant preuve de modération dans leurs

demandes de services, en travaillant plus efficacement et en ayant davantage conscience des coûts.

20. Le Département accorde la priorité absolue à l'amélioration de la qualité, en mettant l'accent sur la formation, le recrutement de davantage de personnel temporaire et l'utilisation des progrès techniques qui revêt toujours plus d'importance. La traduction à distance, pratique déjà habituelle du Département, ainsi que la traduction assistée par ordinateur et la dactylographie par reconnaissance de la voix, dont l'utilisation progresse, ne doivent pas être considérées comme des mesures visant l'économie mais bien plutôt comme des mesures d'amélioration de la qualité des services.

21. Le Département, fier de ses réalisations, est conscient qu'il lui reste beaucoup à accomplir et tire les enseignements de l'expérience récemment acquise dans d'importantes réunions pour améliorer ses services. Il remercie la Cinquième Commission de sa compréhension et de son appui et espère pouvoir collaborer plus étroitement avec elle. Le Département ne ménagera aucun effort pour prêter des services de qualité à la Commission et aux Nations Unies dans leur ensemble.

22. **Mme Ausseil** (France), parlant au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, Chypre, Malte, la Turquie et la Norvège, félicite le Comité des conférences pour ses travaux et souscrit pleinement aux recommandations et observations formulées dans son rapport. Elle remercie le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence pour l'organisation efficace des travaux du Sommet du Millénaire et rappelle que l'Union européenne avait vu dans la création du Département une façon de renforcer l'administration des services de conférence dans l'ensemble du Secrétariat et soutenu les dispositions institutionnelles permettant une meilleure coordination de ces services.

23. L'Union européenne renouvelle son attachement à l'égalité de traitement entre les six langues officielles de l'Organisation et réitère l'importance qu'elle attache aux services de conférence. Également favorable à une égalité de traitement entre les différents sièges des Nations Unies, elle accueille avec satisfaction la création d'un service permanent d'interprétation à Nairobi ainsi que la coopération entre les départements de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de

conférence. Elle exprime l'espoir de voir s'intensifier l'utilisation des installations de conférence à Nairobi et se réjouit des perspectives ouvertes par les demandes reçues d'un certain nombre d'organes intergouvernementaux et d'entités du secteur privé.

24. En ce qui concerne la coordination des services de conférence, l'Union européenne se félicite du dialogue mené par le Secrétariat avec les États Membres, les secrétariats des organes intergouvernementaux et les Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi, et Vienne. Elle attend avec intérêt une version révisée de l'instruction administrative ST/AI/342 sur les accords avec les gouvernements des pays hôtes.

25. S'agissant du calendrier des conférences et réunions, l'Union européenne est favorable à ce que l'on cherche à éviter que les périodes de pointe coïncident dans les différents lieux d'affectation et se félicite à cet égard des efforts de planification entrepris par le Secrétariat. Elle note avec satisfaction que le coefficient d'utilisation des services de conférence pour 1999 est supérieur à 80 % et rappelle l'importance qu'elle attache à ce que ce coefficient soit atteint pour tous les organes et tous les sites. Elle souscrit à l'observation du Secrétaire général selon laquelle une planification vigilante des réunions des groupes régionaux contribue à mieux répondre aux demandes de services exprimées par ces groupes et réaffirme que le service des réunions des organes créés par la Charte des Nations Unies et des organes délibérants doit être assuré en priorité. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du recrutement et des perspectives de carrière du personnel linguistique, elle demande instamment au Secrétaire général de mettre en oeuvre le système d'affectations gérées ainsi que le système d'incitations qui a déjà été établi; elle attend avec intérêt ses rapports sur ces questions.

26. L'Union européenne rappelle l'intérêt qu'elle porte à l'interprétation à distance et l'importance qu'elle attache à l'analyse du coût des systèmes proposés et de leur effet sur les conditions de travail des interprètes. Elle prend note de la recommandation du Comité tendant à ce que chaque lieu d'affectation puisse être considéré à la fois comme bénéficiaire et comme fournisseur de ce service. S'agissant de l'utilisation de nouvelles technologies, l'Union européenne rend hommage aux fonctionnaires qui ont développé des compétences techniques dans ces domaines et travaillent à la mise au point des technologies. Elle prend note des coûts cachés induits par ces projets technologiques mentionnés dans le rapport du Comité

des conférences et serait reconnaissante au Secrétariat, qu'elle appelle à développer une stratégie globale pour l'ensemble des centres de conférence, de fournir des éléments d'information complémentaires. Enfin, elle accueille favorablement les conclusions et recommandations du Comité des conférences relatives aux sites Web de l'Organisation; elle estime que les objectifs devraient être atteints d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel.

27. **M. Hassan** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne qu'il est important que le Secrétariat continue à prêter des services de conférence, interprétation y compris, dans les six langues officielles aux réunions de groupes régionaux. Il se félicite de la rapide application de la décision de l'Assemblée générale tendant à créer des services permanents d'interprétation à l'Office des Nations Unies à Nairobi et remercie le Secrétaire général des mesures adoptées à cet effet.

28. *M. Rosenthal (Guatemala) occupe la Présidence.*

29. **M. Hamidullah** (Bangladesh) souscrit à la plus grande partie des observations et recommandations contenues dans le rapport du Comité des conférences. Il constate en particulier avec satisfaction que la situation en matière d'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'est améliorée et souhaiterait que le Secrétariat communique des renseignements supplémentaires sur les mesures adoptées en matière de ressources humaines depuis que l'Assemblée générale a adopté une résolution sur cette question. Par ailleurs, le Bangladesh est en principe en faveur de l'interprétation à distance, moyen d'augmenter la productivité mais, eu égard à la récente création du service permanent d'interprétation à Nairobi, il estime qu'il n'est pas opportun de procéder à des essais dans ce cadre.

30. Le Bangladesh appuie les recommandations du Comité des conférences sur la distribution de la documentation et espère qu'elles aideront à résoudre le problème constant posé par la soumission tardive des documents. Quant à la mobilité du personnel linguistique, il est préoccupé par les taux élevés des vacances de postes dans les services linguistiques et demande un supplément d'informations sur l'application du mécanisme d'affectations gérées.

31. Compte tenu du fait que l'augmentation des demandes de services de conférence formulées par les groupes régionaux reflète leur participation plus large à

l'examen des questions abordées par l'Organisation, le Bangladesh insiste sur la nécessité de fournir des services à ces groupes. En outre, puisque les innovations comme Internet sont devenues un élément indispensable des communications modernes, le Bangladesh réaffirme son appui en faveur de l'utilisation de l'informatique dans toute l'Organisation. Enfin, le Bangladesh note avec reconnaissance que le Secrétaire général a chargé un fonctionnaire de la coordination en matière de multilinguisme.

32. **Mme Bentley-Anderson** (États-Unis d'Amérique) dit que, pour contradictoire que cela puisse paraître, la responsabilité en matière d'efficacité des services rendus par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence incombe essentiellement aux États Membres et dans une mesure bien moindre au Département proprement dit, car ce sont les États Membres qui adoptent les décisions.

33. Les États Membres ont rejeté plus d'une fois des améliorations technologiques qui auraient permis au Secrétariat de rendre des services de meilleure qualité, sous le prétexte de fournir un accès égalitaire à l'information à des tiers qui ne font pas partie du système des Nations Unies et qui ne sont pas préparés à utiliser les techniques nouvelles. Ceci est une erreur, car les destinataires des services de l'Assemblée générale devraient être les États Membres. D'aucuns se prononcent contre l'interprétation et la traduction à distance et contre la traduction assistée par ordinateur, mais il n'est pas possible d'ignorer des améliorations technologiques susceptibles de bénéficier à tous les États Membres. Il serait suicidaire pour l'Organisation de continuer à empêcher le progrès. L'insinuation selon laquelle seuls les pays du Nord bénéficient des innovations technologiques est un argument fallacieux qui ne devrait pas être toléré.

34. Il convient de rappeler que la technique n'est pas le seul moyen d'innover. La délégation des Bahamas a souligné avec sagacité pendant les délibérations du Comité des conférences qu'il est important que les États Membres fassent connaître leurs besoins et leurs désirs au Secrétariat, pour que celui-ci puisse introduire des améliorations dans les services qui n'entraînent pas toujours de grandes dépenses supplémentaires. L'innovation ne consiste pas toujours à éliminer, elle peut aussi ajouter, améliorer et augmenter le niveau de satisfaction et de productivité. Grâce à l'application de normes de productivité, les États

Membres pourront utiliser le mieux possible leurs ressources moyennant une planification soignée. Le Secrétariat préparera les normes et les États Membres les adopteront et les utiliseront afin d'évaluer les résultats. Cela permettra d'améliorer le dialogue entre les États Membres et le Secrétariat. Ce système n'a pas été appliqué exactement jusqu'à présent. Il faut faire preuve de courage pour fixer des limites, introduire la discipline nécessaire et fixer des objectifs réalistes tenant compte des ressources disponibles et des désirs de tous.

35. Les États Membres doivent reconnaître que le Secrétariat ne pourra jamais satisfaire toutes leurs exigences et doivent donc tenter d'avoir des attentes plus réalistes. Sans nul doute, c'est aux États Membres et non au Secrétariat qu'il incombe de parvenir à un accord sur les limites à fixer. La délégation des États-Unis estime que les exigences actuellement imposées aux services de conférence ne sont pas réalistes. Il faut avoir un plan, une discipline et une série de priorités.

36. Le problème le plus important est peut-être celui de l'élimination du gaspillage. Il ressort des documents relatifs aux services d'interprétation que l'utilisation de normes de productivité a permis au Secrétariat de déceler quel est le principal obstacle à la prestation de services d'interprétation adéquats. Le nombre d'heures perdues par les divers organes qui n'annulent pas leurs demandes de services d'interprétation suffisamment à l'avance pour que le Secrétariat puisse reprogrammer ses ressources est pratiquement égal au nombre d'heures pendant lesquelles le Secrétariat n'a pas pu rendre, au cours de l'année passée, les services d'interprétation demandés par les groupes régionaux et autres organes. Il est donc manifeste que ce sont les États Membres qui sont responsables de ce gâchis et non le Secrétariat. L'intervenante suggère en outre que les organes des Nations Unies réservent un certain temps aux réunions des groupes régionaux pendant les horaires réservés aux réunions officielles, afin de faciliter les délibérations et de minimiser les retards. Certains organes appliquent déjà cette mesure et ont, semble-t-il, obtenu de bons résultats.

37. Les États Membres exigent du Secrétariat qu'il mette à la disposition du public sous forme papier et sous forme électronique un volume toujours plus grand de documentation dans les six langues officielles. Telle n'est pas la meilleure manière d'utiliser les ressources limitées d'un département dont l'objectif est de servir les États Membres : il existe d'autres départements

mieux aptes à s'occuper de ces questions. Augmenter les ressources destinées aux services de conférence ne résoudra pas le problème. Très peu de délégations souhaitent dépenser davantage pour les services de conférence ou pour tout autre secteur d'activités des Nations Unies. Malheureusement, les Nations Unies ne disposent pas de mécanisme permettant de redistribuer les ressources limitées dont elles disposent. Les États Membres craignent de mobiliser des ressources pour les affecter à des domaines nécessitant un financement supplémentaire parce qu'ils n'ont pas de modèles sur lesquels se fonder. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a créé un modèle valide, permettant l'établissement de priorités réalistes et de normes de productivité utiles et faciles à comprendre qui reflètent clairement les tendances existantes. L'intervenante suggère d'utiliser ce modèle dans le reste du système des Nations Unies comme référence pour la fixation de priorités et l'évaluation des activités. Seul manque un ensemble de priorités clairement définies par les États Membres, ce qu'ils devraient fournir au Secrétariat cette année.

Point 117 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.5/54/L.83 (A/54/690/Add.2, A/C.5/54/64, A/C.5/54/L.83)

38. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Secrétaire général a examiné dans le document A/C.5/54/64 les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.5/54/L.83, aux termes duquel l'Assemblée générale a autorisé le Comité des conférences à tenir sa session de fond de 2000 à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Toutefois, étant donné que la session en question s'est tenue au Siège des Nations Unies, si l'Assemblée générale décidait d'autoriser le Comité des conférences à tenir sa session en dehors du Siège, il faudrait établir un autre rapport sur les incidences financières sur le budget-programme, en se fondant sur les budgets disponibles au moment de la tenue des sessions.

39. **Le Président** propose que la Commission fasse savoir à l'Assemblée générale que la situation a évolué de telle manière qu'il n'est pas nécessaire que la Commission adopte pour l'instant une décision sur ce point.

40. *Il en est ainsi décidé.*

Incidences sur le budget-programme de la résolution 54/283 de l'Assemblée générale, relative à l'examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects (A/C.5/55/L.4)

Projet de décision A/C.5/55/L.4

41. **M. Ramos** (Portugal), Rapporteur, présentant le projet de décision A/C.5/55/L.4 relatif aux incidences sur le budget-programme de la résolution 54/283 de l'Assemblée générale relative à l'examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects, dit que les membres de la Commission ont adopté le texte du projet de résolution par consensus lors de consultations officieuses.

42. *Le projet de décision A/C.5/55/L.4 est adopté.*

43. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer sa position, réaffirme que sa délégation est en faveur de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects. Néanmoins, quelques aspects des incidences sur le budget-programme ne sont pas suffisamment clairs et devraient être définis et exposés avec plus de précision une fois que l'on sera parvenu à un accord sur la date et les autres détails de la session extraordinaire. S'agissant du budget prévu pour le Département de l'information à ce propos, la délégation des États-Unis estime que ce département et les autres ne devraient pas axer leur action tant sur la promotion de la session extraordinaire que sur l'application de mesures à plus long terme en vue d'éliminer l'opprobre dont le VIH/sida fait l'objet et sur l'affectation de ressources à la prévention des effets terribles de cette maladie. De même, il importe de redoubler d'efforts pour recueillir des informations sur les meilleures pratiques de prévention appliquées actuellement dans le monde, au nombre desquelles il convient de détacher celles mises en oeuvre en Ouganda, au Sénégal et en Thaïlande.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.5/55/L.5)

Rapports du Corps commun d'inspection

Projet de résolution A/C.5/55/L.5

44. **M. Park** (République de Corée), Vice-Président, présentant le projet de résolution A/C.5/55/L.5 relatif aux rapports du Corps commun d'inspection, dit que les membres de la Commission ont adopté par consensus le texte du projet de résolution lors de consultations officieuses.

45. *Le projet de résolution A/C.5/55/L.5 est adopté.*

46. **M. Nakkari** (République arabe syrienne), prenant la parole pour expliquer sa position, dit que sa délégation s'est associée au consensus étant entendu que le paragraphe 6 du projet de résolution permettrait à l'Assemblée générale de consulter la première copie du projet de propositions budgétaires présentées au Secrétariat par le Corps commun d'inspection.

47. **Mme Buergo Rodriguez** (Cuba), intervenant pour expliquer la position de sa délégation, dit qu'il paraît très opportun que l'Assemblée générale réaffirme sa décision relative à la nécessité de veiller à l'indépendance opérationnelle, administrative et budgétaire du Corps commun d'inspection, organe de contrôle externe pour le système tout entier et se félicite que, lors du prochain examen du budget du Corps commun, l'Assemblée générale disposera de toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions pertinentes quant aux ressources estimatives nécessaires pour le Corps commun.

La séance est levée à 16 h 40.